

Arrêté n° 524/2024/DAJI modifiant l'arrêté n°307/2024/DAJ relatif à la composition du Comité électoral consultatif de l'Université de Limoges

Le Président de l'Université de Limoges

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles D. 719-3 et D. 719-22 ;

Vu les statuts de l'Université de Limoges adoptés par le Conseil d'administration le 3 mai 2019, et notamment son article 10.5 ;

Vu la délibération n°016/2021/CAB, en date du 14 janvier 2021, du Conseil d'administration de l'Université de Limoges ;

Vu la délibération n°231/2023/CAB, en date du 31 mars 2023, du Conseil d'administration de l'Université de Limoges ;

Vu l'arrêté n°482/2024/DAJI relatif à la composition du Comité électoral consultatif de l'Université de Limoges modifiant l'arrêté n°307/2024/DAJI ;

Vu la désignation d'un nouveau représentant des personnels, membre BIATSS, à la suite de la perte de qualité de membre d'un représentant ;

Article 1 – Désignation d'un nouveau membre du Comité Electoral Consultatif

Conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'Université de Limoges, un représentant BIATSS, désigné membre du Comité Electoral Consultatif, ayant perdu sa qualité, il a été procédé à la désignation d'un nouveau membre. Le représentant désigné est comme suit :

- **Madame Valérie MAGLIULO**

Pour rappel, le comité électoral consultatif est présidé par le Président de l'Université de Limoges ou son représentant conformément aux statuts de l'Université. Par ailleurs, les autres membres du comité électoral consultatif ont été désignés préalablement par les organes ou les autorités compétentes. Le comité électoral consultatif est donc composé comme suit :

Président du Comité électoral consultatif	
Elu Président de l'Université, ou son représentant	Isabelle KLOCK-FONTANILLE
Représentants des personnels et des usagers, désignés par et parmi chaque liste représentée au conseil d'administration de l'Université de Limoges	
Elu CA enseignant-chercheur	Laetitia LEPETIT
Elu CA enseignant-chercheur	Séverine NADAUD
Membre BIATSS de la liste déposée lors des précédentes élections au CA	Valérie MAGLIULO
Membre BIATSS de la liste déposée lors des précédentes élections au CA	Catherine MORFIS
Elu CA usager	Maxime RODRIGUES
Elu CA usager	Sophie MARTINOLLE
Représentant désigné par le Recteur de région académique	
Nommé	Stéphanie RENSON
Personnels de l'administration en charge de l'organisation des élections, désignés par le Président de l'Université	
Nommé	Julia FAURY
Nommé	Frédérique LUNEAU

Lorsqu'ils sont connus, les délégués des listes de candidats participent au comité électoral consultatif.

Article 2 - Validité

Le présent arrêté entre en vigueur à compter :

- de sa publication par voie d'affichage dans les locaux et de publication sur le site internet de l'Université de Limoges ;
- de sa transmission à l'Autorité rectoriale.



Article 3 - Exécution

Le DGSA-SP et le DGSA-DAF, DGS par intérim, sont chargés de son exécution.

Fait à Limoges, le 03 octobre 2024



